UNE VILLE DE TERREUR

La population de Lemberg est en deuil. Un jour après l'entrée des troupes allemandes, après la libération tant attendue du joug des Soviets, on enterre des milliers d'Ukrainiens qui furent les victimes du terrorisme communiste. Les troupes détèrent sans arrêt les cadavres en vue de les identifier. Dans trois prisons, dans lesquelles les G.P.U. avaient séjourné on a trouvé jusqu'à présent 700 cadavres d'Ukrainiens qui ont été assassinés. En tout 2 à 3.000 Ukrainiens environ trouvèrent la mort, durant le massacre de Lemberg.

Nous sommes allés de prison en prison, de lieu de supplice en lieu de supplice. Nous avons visité les cellules des condamnés dans lesquelles les victimes de la G.P.U. ont trouvé une mort effroyable. On ne trouve pas de mots pour exprimer ce que nous avons vu d'épouvantable. Les tableaux les plus cruels que la fantaisie humaine pourrait dépeindre ne sont rien en comparaison de ce qui s'est produit à Lemberg. Ce devait être des diables sous forme humaine qui ont satisfait leurs instincts. Ces tableaux resteront éternellement gravés dans notre imagination. Nous nous souviendrons à jamais des femmes pleurant près des cadavres mutilés de leurs parents. Nous nous souviendrons à jamais des hommes passant devant les monts de cadavres les poings serrés. Toutes ces horreurs, nous les attribuons au potentat juif du Kremlin, dont l'homicide est vengé devant le monde entier.

Dès les premiers jours où l'armée allemande avait commencé ses mesures de représailles contre l'Union Soviétique, les nationalistes Ukrainiens se firent remarquer. Il y eut une lueur d'espérance pour les habitants de ce pays, car ils savaient que l'heure de la délivrance du joug bolcheviste sonnerait bientôt. Ils avaient trop souffert ces derniers temps, la G.P.U. avait réprimé par les moyens les plus cruels toute tendance nationaliste. Les dirigeants furent emprisonnés. Il y eut ensuite de nouvelles arrestations et de nouveaux massacres. Un seul homme fut épargné par les Bolchevistes. C'était le vieux prêtre métropolitain de Lemberg, vénéré par le peuple ukrainien tout entier. l'archevêque Comte Szepticki, chef de l'église ukrainienne unie. Ce prêtre s'était réfugié dans la cathédrale, où, entouré de ses confidents, il s'était caché pour échapper aux Bolchevistes. Ces derniers n'osaient pas pénétrer dans la cathédrale, car un pareil geste aurait eu pour conséquence une révolution nationale générale. Ce prêtre aurait été pour son peuple un martyr qui aurait été vengé de n'importe quelle façon. La joie de la population croissait à mesure que les Allemands se rapprochaient de Lemberg. Dès les premières nouvelles concernant les succès allemands, il y eut des manifestations dans les rues de la ville. On a dû avoir recours à la force armée soviétique pour disperser les manifestants. Les soldats n'hésitaient pas à ouvrir le feu sur la foule. A ce moment-là la population a pris des mesures de sécurité. Les portes de la cathédrale furent barricadées et des mitrailleuses furent posées dans les tours de la cathédrale par la population. Pour commencer les Soviets durent se retirer.

Cependant la vengeance devait être terrible. On emprisonna et on supplicia non seulement les dirigeants nationalistes eux-mêmes mais également leurs femmes et leurs enfants. En tout 7.000 Ukrainiens furent arrêtés ces temps derniers à Lemberg. La G.P.U. employa ses fameuses méthodes sans scrupules et réfréna une fois de plus le mouvement nationaliste à Lemberg.

Samedi soir la situation devint intenable pour les Bolchevistes. Le gros des troupes soviétiques dût battre en retraite. Néanmoins la G.P.U. engagea un massacre parmi les Ukrainiens tel que le monde n'en avait jamais vu. Trois prisons abritaient ces malheureux emprisonnés. Le bâtiment de la police la prison de la rue Casimirzowska et la caserne de la G.P.U. sur la place Mizyonarski. Ce fut là que dans la soirée du 29 juin, les bourreaux se jetèrent sur leurs victimes. Dans le bâtiment de la police ont enfermait à la fois 20 Ukrainiens dans une toute petite cellule. Les bourreaux bolchevistes envoyaient ensuite des gerbes de feu à l'intérieur au moyen de fusils mitrailleurs et de pistolets, mais jugeant que cela n'était pas suffisant ils s'approchèrent de leurs victimes, dont la plupart n'étaient que blessées. Ce fut avec des couteaux et des haches que ces êtres diaboliques massacrèrent les pauvres gens. Nous avons vu des hommes ayant le crâne enfoncé, les mains coupées, la langue arrachée. Les parents les plus proches furent amenés auprès de ces masses sanglantes avant de subir le même sort. Lorsque les soldats allemands ont ouvert la cellule de la mort, 53 cadavres horriblement mutilés se trouvaient dans cet espace restreint placés en plusieurs couches superposées.

A la même heure les bourreaux de la G.P.U. ont « liquidé » les prisonniers politiques enfermés dans la caserne de la G.P.U. Là aussi, les criminels sataniques ont dû agir dans une véritable ivresse de sang, ils ont laissé libre jeu à leurs instincts les plus bas vis-à-vis de prisonniers sans défense. Les commissaires de la G.P.U. à Lemberg étaient pour la plupart des Juifs Pour autant qu'on a pu les arrêter ils ont déjà subi le châtiment mérité, avant que le peuple en fureur n'ait pu s'emparer d'eux. Les bolchevistes avaient choisi comme bourreaux des êtres tels que ceux que l'on connut fort bien du temps de la terreur communiste en Allemagne à savoir, des crétins, des criminels, le rebut de l'humanité.

Cependant les choses les plus épouvantables se produisaient à la prison. Les gens suppliciés, battus aux corps troués par les balles furent amasses en couches superposées dans les cellules de la cave, morts et vivants mélangés. Ensuite les portes furent fermées et murées. Le soir avant que les Bolchevistes ne se retirent, ils mirent le feu à la prison. Ils espéraient anéantir de cette façon les traces de leur cruauté afin que le monde ne les connût jamais. La prison devint entièrement la proie des flammes, la cave cependant resta intacte. Les cellules de la cave furent ouvertes et un tableau horrible se présenta aux yeux du public.

En beaucoup d'autres endroits des Juifs ont été rassemblée et sont occupés à présent à déterrer les cadavres enfouis par la G.P.U. La population ukrainienne vient par centaines de milliers sur les lieux du crime. A peu près chacun d'entre eux a un parent qui un jour fut arrêté et déporté par les Soviets. Très peu d'entre eux seulement savent ce que les leurs sont devenus. A présent, ils veulent savoir si leur frère ou sœur, père ou mère se trouvent parmi les cadavres mutilés ou s'ils sont saufs.

Ils défilent ensuite devant les nombreux cadavres exposés là en vue de pouvoir être identifiés. Ils appuyent leurs mouchoirs devant leur bouche et leur nez. Beaucoup d'entre eux pleurent. D'autres encore tremblent à la vue de ces horreurs. De temps à autre, on entend les cris d'une femme qui vient de reconnaître un parent. Ces cris contiennent à la fois le désespoir et la tristesse, la haine et la fureur, l'affliction et l'incapacité de comprendre comment des créatures humaines ont pu se livrer à de tels actes. Le soir, les cadavres furent ensevelis. La ville de Lemberg est en deuil. Là, la face satanique du bolchevisme s'est révélée sans réticence. Lemberg accuse ce bolchevisme devant le monde entier.

SPORTS

JEU DE PAUME

M. ALBERT CRESSIN, VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Nous apprenons que M. Albert Cressin, conseiller municipal, ex-chef de la fameuse équipe Valenciennoise du jeu de balle au gant, qui tint tête il y a plus de 50 ans de cela, aux plus formidables équipes Belges et Françaises, vient d'accepter la vice-présidence d'honneur de la Fédération Nationale du Jeu de Paume.

D'autre part, et voulant rendre hommage à son dévouement inlassable, M. Martin, président fédéral, vient de la nommer membre du Conseil Supérieur du Jeu de Paume.

Ses nombreux amis et le jeu de paume tout entier, applaudiront à ce double hommage de déférence et de reconnaissance.

UNE BELLE RÉUNION A HAUTMONT LE 27 JUILLET

La Société Hautmontoise du jeu de balle, vient de décider l'organisation d'une journée ballante, avec application de la formule nouvelle, mais sans gant dur ni tamis.

Cette grande lutte de démonstration de Pelote-Paume, avec suppression du jeu de chasses, aura lieu sur la place d'Hautmont, dimanche 27 juillet prochain, au profit des prisonniers de guerre de la ville d'Hautmont.

Pour permettre aux amateurs et joueurs des localités environnantes d'assister en grand nombre à cette première, les luttes ayant lieu à cette date sur un rayon de 5 kilomètres de la place d'Hautmont, se dérouleront le matin à 10 heures.

TENNIS

UNE COUPE SERGEANT SERA DISPUTÉE A L'OLYMPIQUE IRIS CLUB LILLOIS

Toujoure soucieux d'encourager les jeunes, M. Raymond Sergeant vient d'offrir une Coupe qui sera disputée par les Juniors du Club. Celle-ci restera la propriété du vainqueur. Les épreuves se dérouleront sur les terrains de la Laiterie à Lambersart, sous la direction du président de la section, le docteur Delnavie.

49 juniors sont déjà inscrits et trouveront leurs convocation affichée aux vestiaires de la Laiterie.

Chronique des Vieux Travailleurs

Nous donnons ci-dessous une quatrième série de questions ayant trait à l'allocation aux vieux travailleurs.

Ma femme a 64 ans, elle ne travaille plus, elle touche une retraite des assurances sociales de 912 fr. par an et n'a pas d'autres ressources. Aurai-je droit à la majoration de 1.000 fr. pour conjoint à charge?

Réponse. — La majoration de 1.000 fr. vous est due ; un conjoint est considéré à la charge du vieux travailleur lorsque ses ressources personnelles ne sont pas supérieures à 1.800 fr. par an. Dans votre cas, particulier, votre allocation de 3.600 fr. sera majorée de 1.000 fr. tant que votre femme n'a pas atteint l'âge de 65 ans. Lorsqu'elle aura atteint cet âge, elle formulera sa demande d'allocation aux vieux travailleurs puisqu'elle est elle-même retraitée des assurances sociales et elle percevra l'allocation réduite de moitié, soit 1.800 fr. par an.

— Je suis retraité des Ponts et Chaussées, cantonnier. Ai-je droit à l'allocation aux vieux travailleurs ?

Réponse. — Négative ; les retraités de l'Etat, des départements et des communes restent soumis à leur régime spécial et n'ont pas droit à l'allocation aux vieux travailleurs.

— Je suis retraité proportionnel de la gendarmerie après 17 ans de services. J'ai en outre une pension de 600 fr. de la loi sur les assurances sociales. Ai-je droit à l'allocation aux vieux travailleurs ?

Reponse. — Affirmative. Les retraités militaires proportionnels devenus ultérieurement assurés sociaux et retraités peuvent prétendre à l'allocation aux vieux travailleurs.

Le cas des retraités proportionnels autres que les retraités proportionnels au titre militaire est réservé. Il en est ainsi, notamment, des retraités proportionnels de la S.N.C.F., des Tramways, des Services concédés, etc...

— Pendant plus de 50 année, j'ai été artisan cordonnier travaillant chez moi et pour mon compte. J'ai 72 ans. Ai-je droit à la retraite des vieux ?

Réponse. — Négative. La loi nouvelle ne concerne que les salariés ayant travaillé pour un patron moyennant salaire. La loi n'a rien prévu pour les artisans qui ne peuvent compter pour garantir leur vieillesse que sur un effort personnel de prévoyance. — R. B.

LES EXAMENS A LA FACULTÉ DE DROIT DE LILLE

Sont admis à subir les épreuves orales :

1re année de licence. — Le samedi 19 juillet, à 9 h.: Mlle Bassi, MM. Beard, Becourt, Mlles Bellanger, Belotte, M. Bouillet, Mlle Breuillac, MM. Burlion, Campagne Canet, Mlle Cartignies, MM. Chevalerias, Claisse.

Le samedi 19 juillet, à 14 h.: MM. Clarisse, Cocud, Courmont, Couteau, Mlle Debuchy, MM. Debuyser, Decottignies, Degrave, Delabre Delhaye, Delmotte André, Demeester, Delommez.

Le lundi 21 juillet, à 9 h.: MM. Delmotte Pierre, Depinoy, Deprez Dequen, Dereusme, Derminot, Derveaux, D'Halluin, Dolez, Doublet Mlle Druon, MM. Dubart, Duhamel Jean.

Le lundi 21 juillet, à 14 h.: Mlle Duhaut, MM. Duquennoy André Duquesnoy P., Faille, Faure, Fontaine Pierre, Foubert, Foulon François, Francq, Garit, Gheerbrant, Gobert.

Le mardi 22 juillet, à 9 h.: Mlle Legros, MM. Gosselin, Gros, Heaulme, Mlle Herman, MM. Hus, Klein Lamon, Mlle Landel, MM. Languille, Lantoine, Lefebvre, Mlle Lemaire.

Le mardi 22 juillet, à 14 h.: MM Levy, Lorthioir, Malbrancke, Martin, Masson, Maurice, Menard Meurant, Morel, Mulard, Mulet Neuville, Piérens.

Le mercredi 23 juillet, à 9 h.: MM. Plane Jean, Poncelet, Potey, Prouhet, Racine, Mlle Rateau, MM Raverdy, Remoleur, Renault Jean, Mlle Rogeau, MM. Roussel, Salomé, Savary.

Le mercredi 23 juillet, à 14 h.: MM. Singer, Tierny, Tiry, Trannoy Trouart, Tully, Vandenbossche Mlle Vandenbussche, MM. Vicart Vilain, Wattebled, Etlicher, Mlle Colleville.

2e année de licence. — Le mardi 15 juillet, à 14 h.: MM. Bocquiault, Mlle Bongert, MM. Carlier, Choteau, Cuvelier, Mlles Darrouy et Daum, MM. De Bergh, Degrémont Delaval.

Le mercredi 16 juillet, à 14 h.: M. Descamps, Mlles Faignand, Fenouillet, MM. Freyria, Gobin, Lebacque, Lecat, Lecocq, Lepers, Maurau.

Le jeudi 17 juillet, à 14 h.: MM. Leulliette, Mouton, Pasquesoone Mlle Pennel, MM. Plateau, Roubaix, Seurre, Thailly, Tinez, Vergriète.

3e année de licence. — Le mardi 15 juillet, à 9 h. et le mercredi 16 juillet, à 9 h.: MM. Capelle, Depinoy, De Gandt, Bouillet, David Debève, Decottignies, Drouin, Dupret,. Mlles Faivre, Hungs, MM Jacquin, Lief, Mortier, Vasseur.

Le jeudi 17 juillet, à 9 h. et le vendredi 18 juillet, à 9 h.: MM Agache, Delva, Fautz, Guetemme Perrin, Real, Robitaille, Segouin, Enlart de Guémy, Pluvinage André, Pluvinage Philippe, Ballet, Buchet, Floch.

1re année de capacité. — Vendredi 11 juillet, à 9 h.: M. Ammeux Mlles Baelde, Baene, MM. Barrois Billaut, Bouchart, Caron, Castelain, Cau, Celisse, de Chabot de Tramecourt, Delattre, Delhotal Descheirder, Detaille, Dordain.

Vendredi 11 juillet, à 14 h.: MM Fremicourt, Frémery, Gabriel, Gilcart, Gruyelle, Henninot, Homble Jacquemin, Mlle Lebreux, MM. Leroy, Lesurque, Montreuil, Mlle Pécheux, MM. Poitau, Vayssié, Waitez, Mlle Cordier.

2e année de capacité. — Samedi 12 juillet, à 9 h.: MM. Caron, Danès, Mlle Deletombe, M. Douchement, Mlle Duvillier, MM. Fauquet Godériaux, Griffon, Mlle Heuwegh, M. M. Huart, Mlle Liagre.

Samedi 12 juillet, à 14 h.: MM. Lebrun, Lefebvre, Lemaire, Lys Martin, Missiaen, Pinchon, Vienne Mlle Brès, MM. Ghesquière, Haucœur.

BOURSE DE LILLE

du Jeudi 10 Juillet 1941

ACTIONS

CHARBONNAGES. — Albl, 2.900 ; Aniche, 3.200 ; Anzin (hier 1.520 nul), 1.480 ; Béthune, 12.975 ; le 1/10, 1.300 ; Blanzy, 2.650 ; Bruay, 410 ; coupure de 10, 409 ; coupure de 25, 405 ; Clarence, dem. 235 ; Carvin, off. 1.475 ; Courrières, 479 ; Crespin, dem. 78 ; Dourges, 1.534 ; Escarpelle, off. 6.925 ; Lens A, 570 ; Lens B, off. 280 ; Liévin, 492 ; Marles, 910 ; Ostricourt, 2.125 ; Thivencelles, 446 ; Vicoigne, 925.

EAUX. — TRANSPORTS. — Pierchon, dem. 425 ; E.L.R.T., 282 ; Artésienne, 370 ; Béthunoise, 365 ; Boulonnaise, dem. 635 ; Electricité et Gaz Nord, 505 ; Electrique du Nord, 745 ; Electrique Nord-Ouest, off. 700 ; Energie Nord-France, off. 505 ; Saint-Quentinoise, dem. 2.250 ; Union Houillère, 395.

MÉTALLURGIE. — Aciéries Blanc-Misseron, ord. 135 ; Aciéries de Longwy, 430 ; Aciéries du Nord, 460 ; Aciéries Sambre-et-Meuse, off. 720 ; Chantiers de France, 710 ; Cail, off. 630 ; Blache, off. 730 ; Denain-Anzin, 2.360 ; Electro-Métallurgie, 295 ; Fives-Lille, off. 1.175 ; Marine et Homecourt, 900 ; Forges Nord-Est, 710 ; Franco-Belge, 2.500 ; Jeumont, off. 620 ; Louvroil (hier 845), 820 ; Senelle, dem. 1.000 ; Thiant, dem. 2.700 ; Tubes de Valenciennes, 1.405.

TEXTILES. — Agache, 1.210 ; Comptoir Linier P., off. 165 ; Comptoir Linier O., off. 240 ; Le Blan, off. 930 ; Lyon — Textiles Act., 1.452 ; Lyon : Textiles Part, 4.450 ; Tiberghien, 435.

CIMENTS. — Ciments du Boulonnais, 1.095 ; Ciments d'Haubourdin, 720 ; Ciments Français, Cap. 5.100 ; Ciments Français, Jce 4.200 ; Ciments de Dannes, dem. 2.000 ; Desvroise, 4.250 ; La Loisne, dem. 750.

PRODUITS CHIMIQUES. — Air Liquide, 2.230 ; Danjou, off. 1.025 ; Auby, 365 ; Finalens, off. 920 ; Glaces et Verres, 3.950 ; H.G.D., 1.795 ; Kuhlmann, 1.305 ; Pechiney, 3.050 ; Saint-Gobain, 4.875 ; Usines de Libercourt, 370.

ALIMENTATION. — **DIVERSES.** — Brasserie Centrale, 285 ; Brasseries Moritz, dem. 110 ; Nouvelles Epiceries, dem. 250 ; Motte-Cordonnier, dem. 1.100 ; Fre du Douisis (nouv.), 420 ; La Henin, off. 300 ; Lits et Sommiers, dem. 95.

OBLIGATIONS. — Artésienne 5 1/2, 978 ; Electrique Nord-Ouest 5 1/2, 973 ; Alfred Motte 4 1/2, 950; Chigot, 835 ; Cotonnière de Fives 4 1/2, 826 ; Fremaux 5 %, 925 ; Pelgnage Tourcoing 5 1/2, 960 ; Banque Financière Maroc 5 1/2, 925; Banque Financière Maroc 5 %, 900 ; Brasserie Centrale 5 %, 910 ; Eternit 5 1/2, 940 ; Chicorées Supérieures, dem. 1.000 ; Finalens (hier), 950 ; Glaces et Verres 4 1/2, off. 940 ; Crespin 4 1/2, off. 820 ; Bruay 5 1/2, 1.016 ; Ferfay 4 %, 410 ; Liévin 5 1/2 1928, 490 ; Ostricourt 1910, 420 ; Thivencelles 1931 5 %, 925.

NÉGOCIATION DE DROITS. — Saint-Sauveur, 291 ; Pechiney, 1.700.

BOURSE DE PARIS du 10 Juillet 1941

VALEURS	Cours précéd	Cours du jour
FONDS D'ETAT		
3 %	10 35	10 55
3 % amort.	12 70	12 90
4 % 1917	18 10	18 ..
4 % 1918	18 80	18 80
5 % 1920	130 70	130 90
4 % 1925	168 ..	167 50
4 ½ 1932 A	101 85	101 35
4 ½ 1932 B	99 90	100 ..
4 1/2 % 1937	108 30	108 30
5 % 1939	102 85	103 20
Caisse aut. 5 % 1938	118 ..	118 ..
Obl. trésor 4 ½ 1933	1232 ..	1245 ..
— 4 % 1934	1106 ..	1118 ..
— 5 % 1935	1016 ..	1021 ..
Outill. Nat. 4 ½ 1932	1013 ..	1013 ..
P.T.T. 5 % 1928	803 ..	810 ..
— 4 ½ 1929	500 ..	500 ..
— 5 % 1934	1020 ..	1030 ..
— 5 % 1936	1022 ..	1024 ..
— 6 % 1938	1033 ..	1030 ..
Obl. Trésor 4 ½ 36 13	136 ..	136 ..
Bons Trésor 4 ½ % 1933	1100 ..	1100 ..
— 5 % 1934	1045 ..	1045 ..
— 4 ½ 1934	1058 ..	1055 ..
— 4 % 1935	1043 ..	1044 ..
— Sept. 5 % 1937	1034 ..	1030 ..
— Déc. 5 % 1937	1054 ..	1054 ..
— Fév. 5 ½ % 1938	1038 ..	1045 ..
Cais. aut. Tabacs	1004 ..	1004 ..
CREDITS NATIONAUX		
Cr. Nat. 5 % 1919	601 ..	609 ..
— 1920	520 ..	535 ..
— Janvier 1923	495 ..	495 ..
— Juin 1923	495 ..	495 ..
— Janvier 1924	495 ..	495 ..
— 1934	1066 ..	1068 ..
— 1935	1025 ..	1023 ..
— 5 ½ % 1937	986 ..	985 ..
— 1938	986 ..	986 ..
FONCIERES COMMUNALES		
Fonc. 1883	330 ..	334 ..
— 1885	365 ..	369 ..
Com. 1891	325 ..	319 ..
— 1892	319 50	408 ..
Fonc. 1895	390 ..	389 ..
Com. 1899	385 ..	385 ..
Fonc. 1903	390 ..	390 ..
Com. 1906	370 ..	371 ..
Fonc. 1909	180 ..	180 ..
Com. 1912	179 ..	175 ..
Fonc. 1913	375 ..	384 ..
Fonc. 1913 4 %	419 ..	420 ..
Empr. 1926	592 ..	591 ..
Com. 1927	520 ..	517 ..
Empr. 1929	996 ..	996 ..
Com. 1930 4 %	930 ..	934 ..
Fonc. 1930 4 ½ %	907 ..	910 ..
Com. 1931	561 ..	561 ..
— 1931-32	936 ..	938 ..
— 1932	970 ..	970 ..
Empr. 1933	1001 ..	1001 ..
Empr. 1934	1005 ..	1006 ..
Bons à lots 1887	101 50	101 50
— 1888	100 ..	103 50
Panama à lots	174 ..	175 ..
ACTIONS FRANCAISES		
Banque de France	14250 ..	13050 ..
Comptoir Escompte	1302 ..	1264 ..
Crédit Foncier France	4240 ..	4205 ..
— Lyonnais	3100 ..	3000 ..
— du Nord	440 ..	455 ..
Soc. Générale non lib.	262 ..	265 ..
Société Générale Lib.	1815 ..	1815 ..
Est	804 ..	781 ..
Lyon	1300 ..	1291 ..
Métropolitain	1875 ..	1910 ..
Midi	1066 ..	1125 ..
Nord	1264 ..	1275 ..
Nord-Est		
Orléans	1301 ..	1315 ..
Ouest	901 ..	900 ..
Tramw. Lille-Rx-Tg	275 ..	265 ..
Eaux (Cie Générale)	3020 ..	3027 ..
Dist. Electricité	1210 ..	1251 ..
Générale Elect.	3151 ..	3199 ..
Elect. Gas Nord	535 ..	525 ..
— Paris	1484 ..	1480 ..
— du Nord	775 ..	770 ..
Energie Industrielle	2740 ..	2740 ..
Nord Lumière	1150 ..	1155 ..
Thomson Houston	510 ..	509 ..
Union Electricite	826 ..	830 ..
Dollfuss Mieg Cap.		
Cie Générale Ind. Text.	1350 ..	1388 ..
Le Blan	560 ..	
Pérenchies	1140 ..	1100 ..
Saint Freres	605 ..	575 ..
Gaz Nord-Est	1075 ..	1060 ..
Aciéries Longwy	410 ..	400 ..
— Micheville	680 ..	665 ..
— du Nord	432 ..	420 ..
— Sambre Meuse	650 ..	625 ..
Arbel	1169 ..	728 ..
Chantiers de France	772 ..	785 ..
Const. Nord France	625 ..	605 ..
Citroën B	905 ..	910 ..
Fives-Lille	1140 ..	1125 ..
Ford	117 ..	121 50
Forges Nord-Est	720 ..	740 ..
Jeumont Actions	610 ..	610 ..
— Parts	1200 ..	1165 ..
Franco-Belge M. Ch. Fer	2659 ..	2650 ..
Hts Fourn. Pt-à-Mous.	2600 ..	2905 ..
Denain-Anzin	2400 ..	2358 ..
Louvroil-Montbard	820 ..	824 ..
Métaux	3450 ..	3495 ..
Peugeot	870 ..	875 ..
Schneider (Creusot)	2850 ..	2850 ..
Senelle-Maubeuge	1150 ..	1010 ..
Trefilerie Havre	1165 ..	1130 ..
Bethune	1365 ..	1355 ..
Aniche	3250 ..	3150 ..
Anzin	1410 ..	1450 ..
Blanzy	2450 ..	2525 ..
Carvin	1420 ..	1420 ..
Courrières	460 ..	475 ..
Dourges	1510 ..	1462 ..
Escarpelle	6855 ..	6900 ..
Grand-Combe	2225 ..	2150 ..
Lens	575 ..	574 ..
Ligny-lez-Aire		
Marles	690 ..	695 ..
Ostricourt	2165 ..	2120 ..
Vicoigne	965 ..	980 ..
Mokta el Hadid	11700 ..	11520 ..
Nickel	1875 ..	1875 ..
Ouenza	4200 ..	4200 ..
Lille Bonnières Prior.	770 ..	770 ..
— Ord.	367 ..	364 ..
Standard Pétroles	1120 ..	1120 ..
Gafsa	1650 ..	1650 ..
Air Liquide	2200 ..	2125 ..
Glaces Nord France	4080 ..	4080 ..
Kali Ste-Thérèse		
Kuhlmann	1868 ..	1866 ..
Pechiney	2150 ..	2185 ..
Rhône Poulenc	2260 ..	2265 ..
Saint-Gobain	4691 ..	4625 ..
Ciments Français	5000 ..	4980 ..
— Origny	11150 ..	11430 ..
Poliet-Chausson	2078 ..	2082 ..
Caout. Indochine	1665 ..	1683 ..
Cultures Tropicales	350 ..	348 ..
Terres Rouges	1030 ..	1028 ..

Ville de Paris. — Ville Paris : 1871, 397 ; 1875, 485 ; 1876, 490 ; 1892, 271.50 ; 1894-96, 271.50 ; 1898, 338 ; 1899, 311 ; 1904, 331 ; 1910 2 3/4, 319 ; 1910 3 %, 277 ; 1912, 275 ; 1928, 991 ; 1929, 942 ; 1930, 956 ; 1930 lots, 928 ; 1931, 906 ; 4 % fort. 910 ; 1932, 951 ; 1934 5 1/2, 1.006 ; 1934 5 %, 996 ; 1935, 1.007 ; 1937, 1.015 ; 1938, 1.016.

Chemins de fer. — Est : 6 %, 486 ; 5 %, 598 ; 3 % anc., 391 ; 3 % nouv., 392 ; 2 1/2, 392 ; 5 % 1921 A, 870. — Lyon : 6 %, 483 ; 5 %, 426 ; 3 % anc., 382 ; 3 % nouv., 375 ; 5 % 1921 A, 857. — Midi : 6 %, 465 ; 5 %, 455 ; 3 % anc., 271 ; 3 % nouv., 376 ; 5 % 1921 A, 865. — Nord : 6 %, 476 ; 5 %, 461 ; 3 % anc., 427 ; 3 % nouv., 413 ; 5 % 1921 A, 865. — Orléans : 6 %, 458 ; 5 %, 436 ; 3 %, 394 ; 3 % 1884, 388 ; 5 % 1921 A, 870. — Ouest : 3 % anc., 396 ; 3 % nouv., 411 ; 2 1/2 %, 385.

Emprunts coloniaux. — Afrique Equatoriale 5 1/2 1937, 1.011 ; Annam-Tonkin 2 1/2, 7.625 ; Indochine 3 %, 1909, 407 ; Maroc 1914, 451 ; 6 %, 1937, 1.017 ; Tunis 1892, 366 ; Tunisie 1907, 374.

Valeurs françaises (obligations). — Département du Nord : 6 % 1921, 510 ; 6 % 1923, 510 ; 7 % 1926, 509 ; 7 % 1927, 510 ; Oct. 4 % 1931, 2.020 ; 4 % 1931, 860 ; 5 1/2 1934, 999 ; 5 % 1935, 999 ; 5 1/2 1936, 1.036 ; 6 % 1936, 1.003.

T. S. F.

RADIO-BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

SAMEDI 12 JUILLET

8 h. 00 : Orchestre.
8 h. 30 : Orgue de cinéma.
8 h. 45 : Orchestre.
9 h. 30 : Informations.
11 h. 30 : Concert apéritif.
12 h. 00 : Au bal-musette.
12 h. 30 : Piano de fantaisie.
12 h. 40 : Actualités.
13 h. 00 : Informations.
13 h. 15 : Groupe Musette.
13 h. 30 : « Agence Pipite ».
13 h. 35 : Musique enregistrée.
14 h. 05 : Disques.
14 h. 15 : «Le Comte de Luxembourg».
16 h. 00 : Informations.
16 h. 45 : Quelques marches.
17 h. 00 : Récital de flûte.
17 h. 15 : Au Music-Hall.
18 h. 00 : Chronique sportive.
18 h. 05 : La vie wallonne.
18 h. 10 : Musique de Chambre.
18 h. 55 : Francesca Da Rimini.
19 h. 30 : Informations.
19 h. 45 : Musique de danse.
20 h. 10 : Chanson de la semaine.
20 h. 15 : Bonne Antenne.

BARREZ LA ROUTE A L'ARTÉRIO-SCLÉROSE
On a l'âge de ses artères et de ses veines : rajeunissez-les PAR UNE BONNE CURE D'IODE NAISSANT
ViVIODE
deux ou trois fois par an
Viviode, toutes pharm., 7 fr. 95 le tube 11295

ANNONCES LÉGALES

Etudes de Me André VASSAL, notaire à Valenciennes, 109, rue de Mons, Me Maurice DELMOTTE, notaire à Valenciennes, 28, rue des Anges, Me Pierre DUCATEZ, avoué à Valenciennes, 30, rue Delsaux, et de Me Georges GHIENNE, avoué à Valenciennes, 45, rue des Anges.

VENTE SUR LICITATION
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE WALLERS
UN CORPS DE FERME
UNE MAISON D'HABITATION ET UN MOBILIER

L'adjudication aura lieu le Samedi 26 Juillet 1941, à 10 heures, en l'une des salles de la Mairie de Wallers, et par le ministère de Me André VASSAL, notaire commis à cet effet

I. — UN CORPS DE FERME, sis à Wallers, rue d'Hertain, N° 11, comprenant 4 pièces basses, cuisine élevée sur cave, grenier, Ecurie, grange, hangar, dépendances et jardin, le tout sur et avec 10 ares environ.

MISE A PRIX : 60.000 francs

II. — UNE MAISON D'HABITATION sise à Wallers, rue d'Hertain, N° 9, comprenant : 2 pièces élevées sur cave, 2 pièces en haut, grenier, passage couvert, buanderie, écurie et jardin. Le tout sur et avec 3 ares environ.

MISE A PRIX : 45.000 francs

LE MOBILIER comprenant : armoires, buffet étagère, lit en fer, garde-robes, lit en chêne, table, chaises, poêle, horloge, fauteuil et nombreux autres objets divers, sera mis en vente le même jour, par Me VASSAL, à 14 heures, à Wallers, 9, rue d'Hertain. Pour renseignements, voir les affiches. 13160

Etudes de Me René DELCOURT-BAVIERE, notaire à Valenciennes, 14, rue des Foulons, et de Me Pierre DUCATEZ, avoué à Valenciennes, 30, rue Delsaux.

VENTE SUR LICITATION
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes
VILLE DE VALENCIENNES et COMMUNE DE MARESCHES

L'adjudication aura lieu le Lundi 28 Juillet 1941, à 14 heures, en l'étude de Me René DELCOURT-BAVIERE, notaire commis à cet effet.

I. — Arrondissement de Valenciennes

VILLE DE VALENCIENNES
UNE MAISON

sise à Valenciennes, 18, rue Emmanuel Rey, à l'angle de la rue Fernig, comprenant : cave ; au rez-de-chaussée : porte sur la rue Emmanuel Rey et porte sur la rue Fernig, couloir, salon, salle à manger, cuisine, arrière-cuisine, cour et buanderie ; au premier étage, une chambre sur la rue Emmanuel Rey et un appartement de deux pièces sur la rue Fernig ; au 2e étage, mansarde et grenier. Eau, gaz et électricité.

MISE A PRIX : 45.000 francs

II. — Arrondissement d'Avesnes

COMMUNE DE MARESCHES
UNE PROPRIÉTÉ

sise à Marescheс, lieudit : Galère ou La Caudellerie, dénommée « Le Moulin du Gravier », sur le chemin V.O. N° 7 dit du Quesnoy, comprenant : grande maison d'habitation, écurie, petite maison, garages, atelier, chute d'eau sur la Rhonelle, jardin et pâtures, le tout d'une contenance globale d'après arpentage de 62 ares 76 centiares.

MISE A PRIX GLOBALE : 80.000 fr.

avec faculté de division en deux lots, savoir :

1er lot : Grande maison, écurie, garage et terrain, pour une contenance de 13 ares 25 Ca.

MISE A PRIX : 42.500 francs

2e lot : Petite maison, atelier, garage, chûte d'eau, atelier et pâture, pour une contenance de 49 ares 64 Ca.

MISE A PRIX : 37.500 francs

Pour renseignements, voir les affiches. 13161

MALADIES DES LAPINS

Plus de 15.000 éleveurs ont obtenu des résultats inespérés avec la Liqueur « ALPHI NIPAL »

Ce produit arrête la mortalité le même jour, fait disparaître le gros ventre et guérit la coccidiose. — En vente toutes pharmacies ; à défaut : LABORATOIRE ALPHI, 81, rue d'Isly, à LILLE, qui expédiera 1/4 de LITRE contre mandat de 20 francs. 10126

Etudes de Me René DELCOURT-BAVIERE, notaire à Valenciennes, 14, rue des Foulons, Me André VASSAL, notaire à Valenciennes, 109, rue de Mons, et de Me Pierre DUCATEZ, avoué à Valenciennes, 30, rue Delsaux.

DÉPARTEMENT DU NORD

VILLE DE VALENCIENNES
MAISON D'HABITATION A VENDRE

PAR SUITE DE LICITATION

L'adjudication aura lieu le Lundi 21 Juillet 1941, à 14 heures, en l'étude de Me René DELCOURT-BAVIERE, notaire commis à cet effet.

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION, sise à Valenciennes, 26, rue Alfred-Giard, comprenant : au sous-sol, caves ; au rez-de-chaussée : couloir, salon, salle à manger, cuisine et buanderie ; à l'étage, deux chambres et un cabin